

Inscription Centre les 2 lacs

Année scolaire 2026/2027

Chers parents,

C'est bientôt la fin d'année mais nous préparons déjà la rentrée !

Si vous souhaitez inscrire ou réinscrire votre enfant au centre périscolaire des 2 lacs pour la rentrée 2026, voici la démarche à suivre :

Merci de **nous retourner ces éléments avant le lundi 15 juin** - en version papier au centre ou par mail – **les documents ci-dessous** :

Documents à compléter, modifier si changement, signer et à nous transmettre pour l'inscription :

- **Fiche de renseignements à jour** (cf mail destiné à cela),
- **Fiche sanitaire à jour** (cf mail destiné à cela),
- **Photocopie des vaccinations du carnet de santé de l'enfant à jour** (obligatoire). Chaque enfant doit être à jour des vaccinations obligatoires*.
- Une attestation d'assurance **responsabilité civile**,
- Une **photo de votre enfant** est à ajouter **en ligne** sur le portail famille.

Seulement une fois votre dossier validé complet par la directrice :

 *Pour les parents qui utilisent déjà le Portail Familles :*

Vous pourrez inscrire vos enfants en ligne sur toutes les activités périscolaires le matin, midi, midi sans repas (=avant/après repas), en Temps d'Activité Périscolaire TAP (= de 16h à 16h45), soir (=départ échelonné) de 16h45, jusqu'à 18h15) : **jusqu'au lundi 29 juin 2026**

 *Pour les « nouveaux » parents qui n'utilisent pas encore le Portail Familles (= 1ere inscription) :*

Merci de contacter, dès que possible, la directrice de l'accueil de loisirs : Mme Delphine Parquin, pour prévoir une première rencontre et visite de centre **avant le vendredi 26 juin 2026**. Après réception de votre dossier d'inscription complété (cf. ci-dessus), nous vous transmettrons par mail un identifiant pour faire vos inscriptions sur le Portail Familles.

Pour ces nouveaux parents, merci de transmettre votre dossier avant le mercredi 26 juin 2026.

Merci de votre compréhension !

*Liste des vaccins concernés:

- Pour les mineurs nés avant le 1er janvier 2018: primo vaccination diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)

- pour les mineurs nés après le 1er janvier 2018 voir lien vers le calendrier vaccinal détaillé: <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal> + sur la même page le calendrier simplifié "carte postale"

- A noter: une évolution a eu lieu depuis le 1er janvier 2025: une obligation vaccinale contre les méningocoques ACWY s'est ajoutée pour les nourrissons.

Cette nouvelle obligation s'accompagne d'un rappel obligatoire pour les enfants nés entre le 02/01/2023 et le 31/12/2024.